

CAISSE des ÉCOLES : assemblée générale du 08 novembre 2017

Présents

Mrs DANNÉ Philippe, LAFARGUE Frédéric, CODOGNOTTO Éric, FLORES Pascal, PRINCE Guillaume,
Mmes TALABOT Martine, LOUVET Emmanuelle, BERNARDES RAMOS Olinda, BENAIR Émilie, CATHERINE Marie, CIRELLI Sonia, EL BAH
Émilie, MBAYE Guylène, MERCADIEU Laëticia, MOUGON Marie, QUELLIEN Bérengère, QUINIOU Sylvie.

Excusés

Mme BARBIER Isabelle : procuration à Mr LAFARGUE Frédéric.
Mme BARONNET Caroline : procuration à Mr LAFARGUE Frédéric.
Mme BASTAILLE Monica : procuration à Mme EL BAH Émilie.
Mme BOURIGAULT Aurore : procuration à Mme MBAYE Guylène.
Mr CATHERINE Antoine : procuration à Mme CATHERINE Marie.
Mme CODOGNOTTO Véronique : procuration à Mr CODOGNOTTO Éric.
Mme FLORES Sandrine : procuration à Mr FLORES Pascal.
Mme GIRARDEAU Laëtitia : procuration à Mr FLORES Pascal.
Mr LABARBE Thomas : procuration à Mme MERCADIEU Laëticia.
Mme TOUY Aurélie : procuration à Mr CODOGNOTTO Éric.
Mr TOUY Christophe : procuration à Mme MBAYE Guylène.
Mrs JOSEPH Éric, PÉNOT André.
Mme ESPÉRON Christelle.

Secrétaire de séance

Mme LOUVET Emmanuelle.

1. Rapport moral

Mr le Maire, Président, ouvre l'assemblée générale à 20h45. Il rappelle l'importance de l'instance « Caisse des écoles » comme lieu partagé d'échange et de prise de décisions entre les élus, parents d'élèves et enseignants. Cette entité a été mise en place en 2002 par la volonté du Conseil municipal.

Mme LOUVET fait ensuite l'historique de la création de la Caisse des écoles. Elle a été créée en 2002. Ses fonctions sont :

- La gestion financière de tout ce qui concerne l'école : restauration scolaire, personnel municipal travaillant à l'école, matériel scolaire, sorties, ...
- Ses ressources sont la subvention communale et le don des bienfaiteurs.

Son comité, élu en assemblée générale, est composé de :

- Mr le maire, président.
- L'inspecteur de l'Éducation Nationale, ou son représentant, le directeur de l'école.
- Un membre de la société civile, proposé par le président et nommé par le préfet.
- Un tiers du conseil municipal.
- Le même nombre de parents d'élèves que les représentants du Conseil Municipal.

Mme LOUVET rappelle que la Caisse des écoles a mis en place une commission « restauration scolaire », réunissant les élus parents de la Caisse des écoles, élus municipaux, responsable de la restauration scolaire et Sylvie BOURDENS, responsable du restaurant scolaire. Cette commission permet de suivre la qualité des repas servis aux enfants. Elle a pour base de travail la notation quotidienne et les observations de Sylvie BOURDENS sur l'appréciation des enfants concernant les repas servis. Cette notation est ensuite analysée en réunion.

Mr le Président annonce qu'après le nouvel appel d'offre (le contrat avec ALIUM arrivant à échéance), un nouveau prestataire a été retenu. Les menus sont de meilleure qualité et pour un prix moindre. Les produits sont livrés tous les matins au lieu de 2 fois par semaine. La caisse des écoles sera convoquée prochainement pour fixer un nouveau prix des repas.

Mr CODOGNOTTO demande s'il n'est pas possible de regrouper les commandes en liaison froide (Isle Saint-Georges serait concerné). La municipalité voisine est toujours en contrat avec ALIUM.

Mr CODOGNOTTO propose de mettre en ligne sur le site internet de la mairie le compte-rendu de la Caisse des écoles. Cette proposition est validée par Mr le Président.

2. Rapport financier

Mr le Président présente le rapport financier.

En dépenses

Chapitre 11 - Charges à caractère général : 60 758,10 €. Ces dépenses couvrent la restauration, les fournitures scolaires, les transports scolaires, les sorties, la maintenance informatique et des photocopieurs, les fournitures administratives de direction, les frais de pressing pour les draps du dortoir.

Chapitre 12 - Charges de personnel (transfert de charges en fin d'année). Ces dépenses couvrent les ATSEM, la restauration scolaire.

En recettes

Participation des familles à la restauration scolaire : 43 228,54 €.

Subvention communale : 97 965 €. La subvention couvre les charges de personnel travaillant à l'école et à la restauration scolaire, ... 82 500 € sont allouées aux charges du personnel (soit 48% du budget).

3. Élection des membres adhérents au sein du comité

Mr le Président propose d'élire des membres titulaires et suppléants.

Candidats titulaires : BOURIGAUULT Aurore, FLORES Pascal, MERCADIEU Laëticia, QUINIOU Sylvie, TOUY Aurélie.

Candidats suppléants : BENAIR Émilie, DAPREMONT Laëtitia, MBAYE Guylène, MOUGON Marie, PRINCE Guillaume.

Les candidats sont élus à l'unanimité au sein du Comité de la Caisse des écoles.

Mme MBAYE propose de fixer les réunions à 20h30 et d'envoyer les convocations plus tôt. Pascal FLORES propose de prévenir par téléphone les présences des parents élus aux réunions des Caisses des écoles. Mr CODOGNOTTO propose de le faire par mail.

4. Questions diverses

- Mr le Président annonce que l'accès à l'école par la rue du Traversan devrait être réalisé en 2018. La procédure judiciaire arrive à son terme. La municipalité va pouvoir acquérir une parcelle de 32 m². Cette procédure juridique avait été engagée suite à une impossibilité d'arriver à un accord amiable.
- Rythme scolaire de 4 jours ou 4 jours et demi : Mr le Président souhaite engager une réflexion avec les enseignants, les parents d'élèves, pour faire le point. La municipalité n'a pas d'avis tranché, mais est liée à la municipalité de Beautiran pour le centre de loisirs. Une proposition doit être envoyée au DASEN avant le 15 mars. Mr LAFARGUE précise que l'équipe enseignante n'a pas d'avis tranché non plus, mais remarque que les effets de fatigue sont plus marquants chez les enfants de la maternelle, les plus grands s'adaptant plus facilement. De même, il remarque que le temps de présence au sein de l'école est plus important avec la semaine de 4 jours et demi. Le DASEN souhaite un consensus au sein du Conseil d'école. Mr le Président précise que les communes ne savent pas si la subvention allouée par l'État pour les TAP sera maintenue (50 € par enfant) dans le futur. Toutefois, dans un cas de retrait de l'aide, les activités périscolaires seront maintenues. La qualité de l'accueil des enfants le matin et après la journée scolaire est un enjeu fort pour la municipalité.
- La zone économique près d'AQUITER étant en projet de développement. Les travaux liés à un triple échangeur sur la zone de La Prade démarreront en 2018. Ces travaux sont financés par le Département et la Communauté de communes de Montesquieu.
- Le carrefour du Petit Breton sera transformé en rond-point avec deux phases de travaux débutant fin novembre et en janvier. Un Flash Info spécial informera les Ayguemortais de ces deux tranches de travaux.
- Conseil Municipal des Jeunes : Il y avait beaucoup de candidatures cette année. 9 élèves ont été élus.
- La boîte à livres, projet du dernier CMJ sera inauguré le 18 novembre.
- Pascal FLORES demande s'il est possible de fixer la boîte aux lettres de l'association des parents d'élèves devant l'école. Mr le Président valide cette proposition.
- Mr CODOGNOTTO pose la question de la facturation aux familles concernant la restauration scolaire. La municipalité a fait l'acquisition de tablettes qui gère l'enregistrement et alimente le logiciel de la mairie pour la facturation aux familles.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant formulée, la séance prend fin à 21h35.